

AFP
26.02.14

"Pas d'enveloppe supplémentaire" pour les outre-mer (Lurel)

L'Express

publié le 26/02/2014 à 20:48, mis à jour à 20:48

PARIS, 26 fév 2014 - Les outre-mer, épargnés par les baisses de budget dans les deux dernières lois de finances, n'auront pas "d'enveloppe supplémentaire" cette année, a annoncé mercredi Victorin Lurel, appelant les entreprises à "faire mieux avec les mêmes sommes".

Aux entrepreneurs de la Fédération des entreprises d'outre-mer (Fedom) qui lui demandaient du "grain à moudre" pour 2014, le ministre a fait valoir que "la grange étant ce qu'elle est et la moisson aussi (...) il n'y aura pas d'enveloppe en plus".

"Il faut faire mieux avec les mêmes sommes", qu'elles proviennent de la défiscalisation ou des allègements de charges, a dit M. Lurel, parlant de "bonne mutualisation" et de "faire dans la simplification".

"Faites vos propositions", a lancé aux entrepreneurs le ministre qui doit imaginer comment décliner la mise à plat de la fiscalité et le Pacte de responsabilité dans ces territoires où le chômage est le double de la moyenne nationale et où les contraintes sont spécifiques (marchés restreints, éloignement, concurrence régionale de pays en voie de développement, etc.).

"Le ministre ne nous a pas annoncé grand chose si ce n'est que nous aurions à veiller ensemble au +dépenser mieux+. C'est déjà un exercice compliqué mais à somme nulle...", a déclaré à l'AFP le président de la Fedom Jean-Pierre Philibert.

De plus, le nouveau calendrier gouvernemental a fait disparaître le projet d'une loi compétitivité pour les outre-mer, selon M. Philibert.

Le calendrier de travail comporte donc désormais deux échéances: "avant l'été" pour la loi sur l'octroi de mer qui "va comprendre toutes les dispositions de simplification et autres mesures", tandis que "toutes les dispositions fiscales seront dans la loi de finances donc en fin d'année", a résumé M. Philibert.

"On fait un travail de hiérarchisation de nos propositions avec nos adhérents. notre boîte à idées a déjà tourné", a-t-il assuré, citant à titre d'exemple l'idée de zones franches totales qui pourraient relancer l'économie ou, au moins, celle de ne pas oublier de stopper "la dégressivité des zones franches mises en place avec la Lodeom en 2009 et qui doit commencer à partir de 2015".

Par AFP

ECONOMIE

Victorin Lurel à la Fedom : "Pas d'enveloppe supplémentaire"

- Clicanoo.re
- publié le 27 février 2014
- 10h12



"Le ministre ne nous a pas annoncé grand chose si ce n'est que nous aurions à veiller ensemble au dépenser mieux", a déclaré le président de la Fedom Jean-Pierre Philibert. "Le ministre ne nous a pas annoncé grand chose si ce n'est que nous aurions à veiller ensemble au dépenser mieux", a déclaré le président de la Fedom Jean-Pierre Philibert.

Les outre-mer, épargnés par les baisses de budget dans les deux dernières lois de finances, n'auront pas "d'enveloppe supplémentaire" cette année, a annoncé mercredi Victorin Lurel, appelant les entreprises à "faire mieux avec les mêmes sommes".

Aux entrepreneurs de la Fédération des entreprises d'outre-mer (Fedom) qui lui demandaient du "grain à moudre" pour 2014, le ministre a fait valoir que "la grange étant ce qu'elle est et la moisson aussi (...) il n'y aura pas d'enveloppe en plus".

"Il faut faire mieux avec les mêmes sommes", qu'elles proviennent de la défiscalisation ou des allègements de charges, a dit Victorin Lurel, parlant de "bonne mutualisation" et de "faire dans la simplification".

"Faites vos propositions !", a lancé aux entrepreneurs le ministre qui doit imaginer comment décliner la mise à plat de la fiscalité et le Pacte de responsabilité dans ces territoires où le chômage est le double de la moyenne nationale et où les contraintes sont spécifiques (marchés restreints, éloignement, concurrence régionale de pays en voie de développement, etc.).

"Le ministre ne nous a pas annoncé grand chose si ce n'est que nous aurions à veiller ensemble au +dépenser mieux+. C'est déjà un exercice compliqué mais à somme nulle...", a déclaré à l'AFP le président de la Fedom Jean-Pierre Philibert.

De plus, le nouveau calendrier gouvernemental a fait disparaître le projet d'une loi compétitivité pour les outre-mer, selon M. Philibert.

Le calendrier de travail comporte donc désormais deux échéances : "avant l'été" pour la loi sur l'octroi de mer qui "va comprendre toutes les dispositions de simplification et autres mesures", tandis que "toutes les dispositions fiscales seront dans la loi de finances donc en fin d'année", a résumé M. Philibert.

"On fait un travail de hiérarchisation de nos propositions avec nos adhérents, notre boîte à idées a déjà tourné", a-t-il assuré, citant à titre d'exemple l'idée de zones franches totales qui pourraient relancer l'économie ou, au moins, celle de ne pas oublier de stopper "la dégressivité des zones franches mises en place avec la Lodeom en 2009 et qui doit commencer à partir de 2015".

PARIS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDOM

« Il y aura des sous ou pas ? »

Les patrons de tout l'outre-mer, réunis hier à Paris en assemblée générale, ont interpellé parlementaires et gouvernements sur la situation de leurs entreprises. Ils réclament notamment des exonérations de charges dans le cadre de l'application locale du pacte de responsabilité national.

Fidèle à sa mission de lobby parlementaire, la Fédération des entreprises d'outre-mer (Fedom), a investi rien de moins que le Palais du Luxembourg pour son assemblée générale. C'est donc sous le regard bienveillant du sénateur Paul Vergès et de plusieurs autres parlementaires – sous les ors de la République également – que le président de la fédération patronale, Jean-Pierre Philibert, a porté la parole de ses collègues de tout l'outre-mer.

Territoires «sinistrés»

« Il y aura des sous ou pas ? », a-t-il lancé à plusieurs reprises, interpellant tous les décideurs présents sur le contenu de la prochaine loi compétitivité-emploi. « Nos territoires sont sinistrés, le taux de chômage est très élevé et les entreprises sont de petite taille, nous le savons bien. La déclinaison du pacte de responsabilité national signifie-



La Fedom, présidée par Jean-Pierre Philibert a tenu son assemblée générale sous l'œil bienveillant des sénateurs Paul Vergès et Karine Clairaut (Saint-Pierre et Miquelon).

ra-t-elle des baisses de charges ou devons-nous nous répartir la misère ? »

Face à lui, la députée (PS) de Guyane, a tenu à tempérer ces ardeurs et ces réclamations d'argent frais. Chantal Berthelot a assuré que « le pacte de responsabilité est un deal entre

les entreprises et la puissance publique mais il faudra faire avec les outils actuels que sont le crédit d'impôt, la défiscalisation ou encore les exonérations de charges dont nous disposons ».

Une façon de répondre poliment qu'aucune avalanche de

crédits n'allait s'abattre prochainement sur l'outre-mer.

Aux demandes de la Fedom, le ministre de l'outre-mer n'a pas répondu autre chose. Et, s'il s'est défendu de ce que sa présence en ces lieux était « compromettante », il a même pris moins de gants que la députée de Guyane pour préciser sa pensée. « Le pacte de responsabilité sera un jeu à somme nulle », a-t-il asséné, avant d'ajouter qu'aucune « enveloppe supplémentaire » ne serait disponible et qu'il faudrait « faire mieux en rendant les outils actuels plus efficaces, sans ajouter d'argent parce que la moisson est bien maigre et la rigueur budgétaire, le mot d'ordre ».

Aux patrons qui réclamaient au ministre de nouveaux éclaircissements, le ministre de l'outre-mer a tout de même tenu à préciser qu'un cycle de négociations était ouvert et qu'il allait durer trois mois. « Pour la préparation de cette nouvelle loi sur la compétitivité des entreprises, il s'agira d'agir en trois temps : d'abord un socle de droit commun puis des adaptations et enfin des actions ciblées sur l'outre-mer ». De source ministérielle, un plan d'actions doit être élaboré dans les trois mois et il s'agira d'arbitrer entre trois scénarios : recentrage des aides sur les bas salaires, zones franches sectorielles ou encore aides structurelles envers les TPE. Le ministre a aussi évoqué la possibilité de « se consacrer au terrain de la première embauche ». Les patrons pourront toujours se consoler en se disant qu'au ministère de l'Outre-mer on n'a peut-être pas d'argent, mais on a des idées.

De notre correspondant à Paris, Julien SARTRE

Des nouvelles de l'Ifcass

Les patrons ultra-marins ont signé hier à Paris une convention qui les unit avec l'organisme d'état censé favoriser la mobilité dans les Dom, La dom. Le document, paraphé par les présidents des deux institutions a pour but avoué de « favoriser l'emploi local », « permettre aux entreprises de mieux connaître les missions de Ladom » ou encore « diffuser aux entreprises les profils des jeunes formés par Ladom ». Un premier exemple

de cette collaboration a été donné : 150 jeunes se formeront en métropole aux métiers sanitaires et sociaux et reviendront exercer leur métier à La Réunion. Ils étudieront dans le nord de la France, à Dieppe, au sein de l'Ifcass.

Encore faudrait-il que la structure soit encore en fonctionnement. Depuis plusieurs années, elle connaît de graves difficultés et menace constamment de fermer. « J'ai refusé de transmettre la demande de fi-

nancement de cette structure par les régions ultra-marines sous prétexte qu'il y a des Réunionnais et des Antillais là-bas », s'est emporté le ministre Victorin Lurel.

« Je continuerai à payer, nous verrons avec la Haute-Normandie, nous verrons avec Marisol Touraine mais on ne nous fera pas le coup du communautarisme », a-t-il asséné. Il faudra voir vite, l'Ifcass pourrait mettre la clé sous la porte dès le mois d'avril.

CHARGES SOCIALES PATRONALES

Recentrage des exos : place au décret

Instauré par la loi de Finances pour 2014, le recentrage sur les bas salaires des exonérations de charges sociales patronales outre-mer est précisé dans un décret sur le point d'être publié au Journal officiel.

La Région a examiné le projet de décret mardi lors de sa commission permanente. Sans surprise, la position de la pyramide inversée n'a pas évolué depuis le premier examen de la disposition gouvernementale visant à recentrer les exonérations de charges sociales patronales sur les bas salaires outre-mer.

Le 17 septembre, avant leur intégration dans la loi de Finances pour 2014, « les conseillers régionaux avaient demandé le retrait de ces modifications qui remettent en cause les principes de stabilité de l'environnement législatif et réglementaire des entreprises ultramarines et la mise en place d'une instance de concertation. Une démarche non retenue par le gouvernement », commente la Région.

Entrée en vigueur après la publication au JO

Le conseil régional, rejoignant les conseils formulés par les acteurs économiques, ajoute que « cette instabilité fiscale entraîne une perte de confiance des entreprises et les contraint à différer des décisions de recrutement ». En vain puisque la réforme est allée jusqu'au bout.



Dans le secteur de l'agroalimentaire, la dégressivité des exonérations de charges démarre à partir de 2 Smic. (Photo Yann Huet)

Après la loi, place au décret qui « détermine les règles du montant mensuel des exonérations de cotisations sociales patronales pour les employeurs implantés en outre-mer et entrant dans le champ des bénéficiaires du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ».

Son entrée en vigueur sera « immédiate » une fois la publi-

cation effectuée au Journal officiel. Et par la même occasion la partie réglementaire du code de sécurité sociale modifiée.

Ce projet de décret, dont Le Quotidien s'est procuré une copie, ne comporte aucune surprise par rapport à ce qui avait été annoncé fin 2013. Il abaisse à la fois les seuils et les plafonds d'exonérations pour plusieurs

publics d'entreprises.

Dans celles de moins de 11 salariés, les salaires inférieurs à 1,4 Smic resteront exonérés à 100%. La dégressivité commencera néanmoins à 1,8 Smic (contre 2,2 jusqu'ici) et l'exonération deviendra nulle à partir de 2,8 Smic (contre 3,8).

Dans les entreprises de plus de 10 salariés, les règles seront les mêmes mais la dégressivité commencera à 1,4 Smic (comme aujourd'hui) et l'exonération deviendra nulle au-delà de 2,6 Smic (contre 3,8 jusqu'ici).

Enfin, pour les secteurs « prioritaires » de la zone franche d'activités (tourisme, TIC, énergie-environnement et agroalimentaire), les exonérations seront totales jusqu'à 1,6 Smic. La dégressivité commencera à 2 Smic (contre 2,5) et les exonérations s'éteindront au-delà de 3 Smic (contre 4,5).

A noter que les entreprises ne bénéficiant pas du CICE restent exonérées de charges sociales à hauteur de 1,4 Smic pour les salaires inférieurs à 2,2 Smic. Cette aide devient alors dégressive et disparaît au-delà de 3,8 Smic.

C.B.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

L'hôtellerie en recul de 3,3 % l'an passé

Selon l'Insee, la fréquentation des hôtels classés a chuté de 3,3 % au cours de l'année 2013 à La Réunion.

Le troisième trimestre, marqué par une stabilité après deux baisses successives, avait pu laisser espérer un sursaut. C'est le contraire qui s'est produit : selon l'Insee, la fréquentation des hôtels classés réunionnais a diminué de 5 % au quatrième trimestre 2013 et a atteint du même coup son « plus bas niveau depuis quatre ans ».

Sur l'ensemble de l'année, le bilan n'est guère plus reluisant avec un recul de 3,3 % par rapport à 2012. L'Insee a comptabilisé 814 500 nuitées (une nuitée correspondant à une personne x une nuit), soit 27 900 de moins que l'année précédente.

Taux d'occupation en légère baisse à 62,4 %

Les établissements trois étoiles ont été les grands perdants avec une baisse de 8,5 % (et même de 12,9 % au qua-

trisième trimestre) de leur fréquentation, soit 34 300 nuitées en moins.

La chute est un peu moindre pour les une à deux étoiles (-3,6%) tandis que les quatre et cinq étoiles ont mieux tiré leur épingle du jeu avec une progression de 5,4 % (+8,4 % au dernier trimestre), soit 13 300 nuitées supplémentaires en un an.

Toujours selon l'Insee, les régions Ouest et Sud « concentrent la baisse de la fréquentation annuelle » (respectivement -4,2 et -3,9%). Le recul est nettement plus limité pour le Nord-Est (-0,7%).

De l'année 2013 de l'hôtellerie classée réunionnaise, on retiendra également que l'offre de chambres a diminué de 0,4 % et que le taux d'occupation est lui aussi orienté à la baisse : 62,4 % contre 62,6 % un an plus tôt.

C.B.



Les hôtels quatre et cinq étoiles sont les seuls à avoir tiré leur épingle du jeu en 2013. (Photo Emmanuel Grandin)

En bref

■ FFP

Thierry Fayet réélu président



Thierry Fayet (GEM Formation, photo) a été réélu à la présidence de la représentation régionale de la Fédération de la formation professionnelle (FFP). Laëtitia Novello-Da Costa (IFR) est vice-présidente et Nadia Yahiaoui (Sec Ouest) secrétaire. Pour 2014, le bureau s'est fixé quatre objectifs :

accompagner les organismes de formation sur les grands enjeux liés à la nouvelle loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage, accompagner les organismes de formation dans la reconnaissance de leur professionnalisme par la qualification ISO OPQF, être force de proposition pour les instances régionales sur le caractère innovant du secteur privé en ouvrant des réflexions sur le champ de l'apprentissage,

et enfin simplifier les procédures avec les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) mais aussi les certificateurs.

■ Sodegis

Conférence sur l'université d'entreprise

La Sodegis, bailleur social du sud de l'île, organise cet après-midi à Saint-Pierre à destination de ses salariés et des acteurs de l'habitat social une conférence. Objectif : les sensibiliser à l'université d'entreprise, ce « concept d'apprentissage et de collaboration qu'ont initié plus de 4 000 entreprises à travers le monde ». La Sodegis lancera la sienne en juin, ce qui sera une première dans l'île mais aussi à l'échelle nationale dans le logement social. Le rendez-vous de cet après-midi sera animé par Annick Renaud-Coulon (photo), « experte mondiale » des universités d'entreprise.

